

3. METHODOLOGIE

3.5. Les Facteurs de Pondération

Le premier facteur dont on a tenu compte pour la pondération, est la taille et la composition du ménage. Dans un ménage de maximum 4 personnes, chacun reçoit un poids de 1. Dans un ménage de plus de 4 personnes, chaque personne sélectionnée reçoit un poids de 1 divisé par la chance d'être sélectionné (par exemple, dans un ménage de 5, la personne de référence et son(sa) partenaire reçoivent un poids de 1 et les deux personnes supplémentaires $1,5 ((5 - 2)/2 = 1,5)$).

Le deuxième facteur de pondération au niveau provincial (qui tient aussi compte de la stratification de l'échantillon) vise à ce que la personne interrogée soit représentative de :

1. la distribution par classe d'âge (classes de 5 ans) et par sexe au niveau provincial;
2. la distribution des ménages en fonction de la taille du ménage et de l'âge de la personne de référence dans la province.

Un troisième facteur tient compte des effets saisonniers : le nombre d'interviews effectivement réalisés ne se répartit pas de manière homogène entre les quatre trimestres et il a fallu donc y apporter une correction.